



Prescription pour agression

Par **Comment**, le **27/09/2018** à **14:16**

Bonjour,
en 2001 j'ai été agressé en plein film dans une salle Gaumont du 13ième arrondissement de Paris, 10 individus membres d'un groupe de cité, sont entrés dans la salle, sans billets et ont dérangé les spectateurs. La police m'a mal conseillé à l'époque car ils m'ont demandé de porter plainte contre les membres du groupe et évidemment cela n'a pas aboutit (les fichiers de noirs délinquants étant trop nombreux en banlieue-ce n'est pas du racisme, c'est un fait). Bien que les faits semblent prescrits, le fait que la police m'a mal conseillé peut-il permettre une procédure contre le groupe Gaumont ? Car en effet, 10 individus n'ont pas à entrer sans billet en plein film et le service de sécurité ne doit pas porter son nom, uniquement pour la façade (le gardien (noir aussi) n'est pas intervenu). Par ailleurs, je ne connaissais pas ces individus et n'ai jamais rien eu avoir avec la banlieue... .
Cordialement.

Par **morobar**, le **27/09/2018** à **15:16**

Bonjour,
L'affaire est prescrite, d'autant que la responsabilité pénale de l'exploitant n'est pas mise en cause, uniquement sa responsabilité civile.
Il aurait fallu donc à l'époque démontrer une faute ou une négligence importante de cet exploitant.

Par **Comment**, le **27/09/2018** à **16:11**

D'accord pour la prescription, c'est dommage, mais pour l'analyse des responsabilités pénales ou civiles du groupe : la responsabilité de garantir la protection du consommateur a été mise en défaut de manière évidente 1) le cinéma est munis de portique, d'agent d'accueil et d'hôtesse d'encaissement, il n'est pas normal qu'un groupe de 10 individus puisse entrer sans payer et importuner les consommateurs voir les agresser 2) le service de sécurité n'est pas intervenu. Le groupe Gaumont est coutumier de ce genre de comportement : en 2006 un importun qui est entré sans payer crachait sur une femme devant lui et tapait dans son siège sans raison, je l'ai fait sortir par le service de sécurité mais il n'aurait pas du pouvoir entrer : c'était sur les champs Elysées. Le groupe Gaumont m'a offert une place mais la dame aurait du porter plainte contre le type et Gaumont mais personne ne lui a conseillé.

Par **morobar**, le **28/09/2018** à **09:58**

Vous paraissez bien informé des problèmes de sécurité et d'agressions en bande organisée. Tous les jours les parisiennes et les parisiens observent des individus en bande prendre le métro sans payer le ticket et devant des contrôleurs impuissants.

Par **Comment**, le **28/09/2018** à **10:37**

J'ai vécu à Paris (dans le centre) 6 ans et je travaillais à l'aéroport Charles De Gaulle, je prenais donc le RER plusieurs heures par jour, donc effectivement j'ai pu constater des incivilités et violences récurrentes - comme taper les gens au hasard et se filmer en action (et encore je suis parti en 2006 juste avant l'arrivée de Sarkozy, il parait que Paris n'a ensuite fait que s'enfoncer). Triste constat d'une ville symbole de la situation française dont les politiciens et les groupes d'intérêts privés ont une responsabilité centrale : les gens devraient réagir rapidement au lieu de rester attentistes sous peine de voir leur pays sombrer dans une insanité encore plus prononcée.